



## **Compte Rendu du comité syndical du**

**Lundi 16 avril 2019**

**Secrétaire de Séance : MELIX Sandrine**

**SMICTOM de l'Ouest Audois  
Route de Castelnaudary,  
RD6 le Gravier  
11400 Fendeille**

## ORDRE DU JOUR

Comité Syndical du Mardi 16 avril 2019

Adresse : SMICTOM de l'Ouest Audois  
Route de Castelnaudary RD 6 Le Gravier  
11400 FENDEILLE

- 1) Affectation du résultat
- 2) Examen et vote du budget
- 3) Participations des structures adhérentes
- 4) Redevance spéciale
- 5) Vente d'une immobilisation
- 6) Vente suivie d'un achat d'immobilisation
- 7) Rapport annuel 2018

### Informations diverses :

- Questions diverses

## 8) Affectation du résultat

Monsieur CARLES expose :

Vu les dispositions prévues par l'instruction M14,  
Constatant que le Compte Administratif 2018 présente un excédent cumulé  
Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un excédent cumulé de : **193 449.43 €**.  
Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'affecter ce résultat tel que décrit ci-dessous :

Compte 002 : + 193 449.43 euros à la section de recettes de fonctionnement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 9) Examen et vote du budget

Vu les dispositions prévues par l'instruction de la M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient d'adopter le budget de l'exercice 2019,  
Monsieur le Président sollicite du Comité Syndical l'examen et l'approbation du budget 2019 du Smictom de l'Ouest Audois comme suit :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		
		-
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>5 398 699,43</b>
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>442 100,00</b>
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>18 000,00</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>		<b>14 500,00</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>2 000,00</b>
<b>42 OPERATION D'ORDRE DE TRANSF. ENTRE SECTION</b>		<b>100 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 975 299,43</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		
		-
<b>013 ATTENUATION DE CHARGES</b>		<b>80 000,00</b>
<b>70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE</b>		<b>193 000,00</b>
<b>74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.</b>		<b>5 439 850,00</b>
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>57 000,00</b>
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>12 000,00</b>
<b>002 Excédents antérieurs reportés</b>		<b>193 449,43</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 975 299,43</b>

<b>Dépenses d' Investissement</b>		<b>-</b>
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>152 000,00</b>
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>33 140,00</b>
<b>16 EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILEES</b>		<b>42 100,00</b>
<b>001 SOLDE D'EXECUTION N-1 (Déficit)</b>		<b>11 246,25</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>238 486,25</b>
<b>Recettes d' Investissement</b>		<b>-</b>
<b>10 DOTATIONS FONDS DIVERS &amp; RESERVES</b>		<b>27 240,00</b>
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (reçues)</b>		<b>100 000,00</b>
<b>040 OPER. D'ORDRE DE TRANSF. ENTRE SECTIONS</b>		<b>100 000,00</b>
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE</b>		<b>11 246,25</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>238 486,25</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **10) Participations des structures adhérentes**

Monsieur le Président propose d'approuver les tableaux des participations des structure adhérentes au Smictom de l'Ouest Audois comme suit :

	<b>CCCLA</b>	<b>Régie CCCLA</b>
janv-19	243 431,33	65 833,33
févr-19	243 431,33	20 833,33
mars-19	243 431,33	20 833,33
avr-19	243 431,33	20 833,33
mai-19	243 431,33	20 833,33
juin-19	243 431,33	20 833,33
juil-19	243 431,33	20 833,33
août-19	243 431,33	20 833,33
sept-19	243 431,33	20 833,33
oct-19	243 431,33	20 833,33
nov-19	243 431,33	20 833,33
déc-19	243 431,37	20 833,33
	<b>2 921 176,00</b>	<b>295 000,00</b>
	<b>3 216 176,00</b>	

<b>Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère</b>	
janv-19	176 389,50
févr-19	176 389,50
mars-19	176 389,50
avr-19	176 389,50
mai-19	176 389,50
juin-19	176 389,50
juil-19	176 389,50
août-19	176 389,50
sept-19	176 389,50
oct-19	176 389,50
nov-19	176 389,50
déc-19	176 389,50
	<b>2 116 674,00</b>

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **11) Redevance spéciale**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'actualiser pour l'année 2019 les tarifs de la redevance spéciale des déchets pour les gros producteurs collectés par le Smictom de l'Ouest Audois.

Pour rappel, cette redevance spéciale concerne les entreprises qui produisent plus de deux bacs de 660 litres par semaine.

L'Assemblée, lors du Comité Syndical du 30 novembre 2017, a proposé une tarification de 0,035 Euros le litre après les deux bacs gratuits.

Du fait de l'augmentation du prix du traitement, Monsieur le Président propose d'augmenter le tarif de cette participation à : 0,037 Euros le litre.

La redevance spéciale se calculerait ainsi :

Moins de 68 640 litres produits - Soit 2 bacs de 660/semaine	0 Euros le litre
Au-delà de 68 640 litres produits - Soit à partir du 3ème bacs/semaine	0,037 Euros le litre

Monsieur le Président rappelle qu'il est proposé à toutes les entités qui payent une redevance spéciale, il leur est proposé de réduire leurs déchets en les équipant de bacs de tri sélectif.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 12) Vente d'une immobilisation

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que ,le 5 décembre 2012 le Smictom de l'Ouest Audois a procédé à l'achat d'une mini-pelle Hyundai pour la déchèterie de Labastide d'Anjou d'une valeur de 20 332,00 €uros.

L'amortissement de ce matériel est le suivant :

Année	Valeur résiduelle	Annuité	Cumul amortissement	Valeur nette comptable
2013	20332,00	2033,20	2033,20	18298,80
2014	18298,80	2033,20	4066,40	16265,60
2015	16265,60	2033,20	6099,60	14232,40
2016	14232,40	2033,20	8132,80	12199,20
2017	12199,20	2033,20	10166,00	10166,00
2018	10166,00	2033,20	12199,20	8132,80
2019	8132,80	2033,20	14232,40	6099,60
2020	6099,60	2033,20	16265,60	4066,40
2021	4066,40	2033,20	18298,80	2033,20
2022	2033,20	2033,20	20332,00	0,00

Le contre poids arrière de cette mini-pelle est fissuré. Le montant de la réparation de celui-ci est de 2 725,82 €uros.

Monsieur le Président indique que ce matériel était très utile encore l'an passé, lorsque les entreprises privées venaient sur la déchèterie, mais qu'aujourd'hui, vu l'ouverture de la déchèterie professionnelle, nous n'avons plus l'utilité de cet engin donc il semble inutile de faire des frais sur la réparation et propose la vente en l'état de cette mini-pelle.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 13) Vente suivie d'un achat d'une immobilisation

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le SMICTOM de l'Ouest Audois à procédé à l'achat d'un véhicule de service, une Renault Clio en 2006.

Ce véhicule a été amorti sur une durée de 8 ans jusqu'en 2014.

Cette voiture, doit passer le contrôle technique cette année (2019), mais vu le nombre de points de contrôle sur les nouveaux contrôles techniques, et vu l'âge du véhicule.

Monsieur le Président propose à l'assemblée le remplacement de celle-ci.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **14) Rapport Annuel 2018**

Monsieur le Président indique que le rapport annuel 2018 doit être transmis aux services de la Préfecture et du Conseil Général et qu'il sera également consultable en ligne sur le site Internet du SMICTOM de l'Ouest Audois.

En conséquence, Monsieur, le Président, propose, au Comité Syndical de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi au titre de l'année 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE**